

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

Roche aux Fées Communauté : présentation du rapport d'activité 2018.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Roche aux Fées Communauté : modification des statuts pour la modification de la compétence facultative "lecture publique" dans le cadre du plan de mutualisation des services.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts relative à la modification de la compétence facultative "lecture publique" dans le cadre du plan de mutualisation de la bibliothèque au 1^{er} janvier 2020.

Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil : présentation du rapport d'activité 2018.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport du SIEFT.

Syndicat Départemental D'Énergie 35 (SDE35) : Délibération concernant la propriété des installations de communications électroniques dans le cadre d'effacement de réseaux.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour le choix de la convention portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques dans le cadre des effacements de réseaux.

SDE35 : Rénovation de l'éclairage public rue du Clos Saint-Hubert.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec SDE35 pour la rénovation de l'éclairage public rue du Clos Saint-Hubert. Selon l'étude sommaire, le coût de l'opération est estimé à 17 279,90 € et le montant à charge de la commune de 5 183,97 € soit 30% du coût. Le solde est pris en charge par le SDE35.

Taxe d'aménagement : proposition de mise en place d'une taxe d'aménagement sectorielle sur le secteur à urbaniser de Beauvais.

L'étude d'un PUP n'étant pas applicable sur le projet de lotissement à Beauvais, le Conseil Municipal vote par 9 voix « pour » et 6 voix « contre » la mise en place d'une taxe d'aménagement sectorielle sur le secteur 1 AU1 de Beauvais et après vote, fixe par 12 voix le taux de cette taxe d'aménagement sectorielle à 2,5%, 3 voix proposaient un taux de la taxe à 3%.

Travaux d'extension de l'atelier communal : présentation des devis pour l'acquisition de mobilier, d'équipements et la signalétique du bâtiment.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis moins-disant pour l'acquisition de mobilier et d'équipements pour un montant total de 3 833,23 € ht, soit 4 599,89 € ttc et approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Déco'Pub pour la signalétique du "Centre Technique Municipal pour un montant de 734 € ht, soit 880,80 € ttc.

Aménagement du parking au stade : proposition d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par la SADIV pour l'analyse des offres, le suivi de chantier et la réception des travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage par la SADIV pour l'aménagement du parking du stade pour un montant forfaitaire de 1 950 € ht, soit 2 340 € ttc.

Affaires scolaires : attribution du crédit pour les fournitures scolaires pour l'année 2019-2020.

Le Conseil Municipal reconduit à l'unanimité un montant de 40 € par élève pour les fournitures scolaires au titre de l'année 2019-2020, concernant 94 élèves à l'Ecole publique et 57 élèves domiciliés au Theil de Bretagne et fréquentant le RPI à l'Ecole Privée.

.../...

Mairie : informatique. Acquisition d'équipements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis pour l'achat d'équipements, poste informatique au restaurant scolaire et ordinateur portable pour la mairie, pour un montant de 1 235,83 € ht, soit 1 483 € ttc près de la Sté Hospital Informatique, et les différents devis relatifs à l'évolution des postes et la mise en réseau avec la Communauté de Communes pour un total de 4 624.59 € ht soit 5 549.50 € ttc.

Ressources Humaines : adhésion au contrat d'assurance statutaire du personnel proposé par le CDG35.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance statutaire du personnel proposé par le CDG35. La convention, tous risques statutaires couverts, est d'une durée de 4 ans à partir du 1/1/2020, au taux de 5.20 % pour 9 agents CNRACL et au taux de 0.85 % 1 agent IRCANTEC.

Acquisition d'une perche élagueuse pour le Service Technique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis d'EURL Cyril Motoculture pour l'achat d'une perche élagueuse pour un montant de 716,67 € ht, soit 860 € ttc.